Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202658-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

Désignation du secrétaire de séance
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Proposition de noms potentiels commissaires à la C.I.I.D.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III,
Considérant que, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir,

Considérant que la désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par l'organe délibérant de Centre Morbihan Communauté sur proposition de ses communes membres,

Considérant qu'il est ainsi demandé à chaque commune de proposer des contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID considérant que les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres.

Considérant qu'il est précisé qu'aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ou ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202658-DE

M. Eric BEUVE, Adjoint, reprécise les missions de la C.I.I.D. en lien avec les autorisations d'urbanisme. A ce sujet, Mme Le Maire informe le Conseil qu'elle reçoit de nombreuses dénonciations mais ne porte d'intérêt qu'à celles qui ne sont pas anonymes. De plus, elle constate, alors que les habitants sont en règle en matière de déclaration auprès des services fiscaux quant à l'évolution de leur bien, tel n'est pas le cas pour les autorisations d'urbanisme ce qui est problématique en cas de vente des biens.

Les élus désignent, à l'unanimité, que deux noms :

- Mme Christelle BEGUIN ;
- Mme Carole OFFRET-MARIE

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juin 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance